

REPUBLIQUE DU BURUNDI

UNESCO

MODULES DE FORMATION DES APOTRES DE LA PAIX

Consultant :

Professeur NDAYISABA Joseph

Août 2007.

<u>Table des matières</u>	<u>Page</u>
Introduction	
Groupes cibles : Les apôtres de la Paix...	
Objectifs	
Méthodologie	
Module I : Les Droits Humains	
Unité 1 : Déclaration universelle des droits de l’Homme.....	
Unité 2 : Les Droits spécifiques à la femme.....	
Unité 3 : Les droits spécifiques à l’enfant.....	
Unité 4 : Les devoirs.....	
Module II : Le Conflit	
Unité 1 : Qu’est-ce qu’un Conflit.....	
Unité 2 : La résolution pacifique des conflits.....	
Unité 3 : La Négociation.....	
Unité 4 : Les mécanismes traditionnels de résolution des Conflits : L’institution des Bashingantahe.....	
Module III : Conséquences des Conflits Armés.	
Unité 1 : Les actes de violence et de destruction.....	
Unité 2 : Les Déplacements des populations.....	
Module IV : Le VIH/SIDA	
Unité 1 : Rappel sur les causes de la contamination.....	
Unité 2 : Se protéger et protéger les autres.....	

Introduction

Dans notre pays, le Burundi, la paix a été à plusieurs reprises perturbée, des crises de violences massives, avec des milliers de morts, et beaucoup de destructions éclatent de temps en temps : 1965, 1972, 1988, 1993... Beaucoup pensent qu'il s'agit de conflits ethniques, des conflits entre les hutu et les tutsi...vous sous êtes déjà posé la question : pourquoi les hommes se battent-ils, jusqu'à commettre des massacres d'innocents qui ne nous ont rien fait comme c'est le cas au Burundi ?

Les conflits violents et les destructions que le monde en général, et le Burundi en particulier vivent, s'expliquent par le fait que les lois et les conventions sont ignorées, bafouées, piétinées. Les individus, pour atteindre ce qu'ils cherchent : les biens, le pouvoir (les postes politiques)...essayent d'éliminer les obstacles, c'est-à-dire les ennemis. D'autres conflits violents sont provoqués par des situations d'injustices graves, que les gens ne peuvent plus supporter et se révoltent par des actions de violence contre les responsables réels ou supposés.

Les Or, sans le respect de ces valeurs, c'est la loi de la jungle, c'est la loi du plus fort qui prime. Les frustrations, les révoltes qui en sont les conséquences conduisent fatalement aux violences.

On apprécie l'importance de la paix quand elle est perturbée, quand des conflits provoquent des massacres et des destructions, quand les populations fuient leurs foyers. est en réalité des règles de vie commune, des règles de cohabitation pacifique, des guides de reconnaissance de la valeur de l'être humain. Croire aux valeurs humaines, les cultiver et les vivre, c'est garantir la paix et la sécurité entre les hommes. Les valeurs humaines sont des piliers qui soutiennent la paix et l'entente entre les hommes.

Public-cible

Profil des apôtres de la paix

- niveau 10^{ème} ;
- socialement apprécié dans le milieu ;

Tâches après la formation

- sensibiliser les rapatriés et les communautés d'accueil ;
- témoigner et trancher les litiges survenus dans la communauté ;
- encadrer les équipes sportives bénéficiaires des apports du projet;
- organiser et encadrer les enfants lors des festivals régionaux.

Objectifs

La apôtres de la paix formés disposeront de capacités pour :

- former les autres, notamment les jeunes qu'ils seront amenés à encadrer
- prévenir les conflits par des comportements ad hoc
- jouer le rôle de médiateur dans leur environnement social
- exercer une influence pour la résolution pacifique des conflits dans leur environnement social

Méthodologie

1. CONSIGNES AUX FORMATEURS

- **Les leçons doivent être vivantes, pratiques, construites à partir de situations concrètes que les apprenants sont susceptibles de rencontrer dans leur environnement**
- **S'adapter à l'environnement, puiser les illustrations dans les événements qui se passent dans le milieu de vie des apprenants.**
- **Faire attention aux comportements des apprenants et s'en servir comme support pour l'apprentissage.**
- **Ecouter les apprenants, les encourager à parler de leurs propres expériences. La signification des valeurs doit être comprise à travers ces expériences.**

PROCESSUS DES LECONS.

La démarche proposée pour chaque leçon est la suivante:

A. Mise en situation: 5-10 min.

Par une courte conversation, une petite histoire racontée aux apprenants, la lecture d'un article d'un journal, une chanson ou un jeu, un événement entendu à la radio, rappels d'expérience personnels, des exemples de conflits réels ou imaginés, l'enseignant détend l'atmosphère, met les apprenants en situation d'attente. Il leur fournit ainsi une base nécessaire à la compréhension de la notion qu'il veut enseigner et les prépare au débat.

B. Exploitation: 20-25 min.

Après la mise en situation, l'enseignant lance les discussions entre les apprenants, les accompagne et les guide. Il n'impose pas des points de vue, mais se contente d'attirer leur attention sur les erreurs de jugements, les stéréotypes, les rumeurs...Eviter d'enseigner les notions sous forme d'un cours magistral. Les apprenants doivent eux-mêmes découvrir et construire les idées clé à partir de leurs propres expériences et les résultats des discussions, notamment par des analyses critiques des comportements des acteurs

C. Conclusion: 10-15 min.

Lorsque l'enseignant estime que les apprenants ont suffisamment débattu, il arrête les discussions et demande aux élèves de dégager, à partir de ce qu'ils ont tiré de l'histoire racontée, des informations entendues...et des discussions, les mauvais comportements, les conduites inacceptables à éviter, ainsi que les comportements positifs à féliciter et à imiter. Ils sont également appelés à donner leur point de vue sur la manière de régler les conflits et autres difficultés évoquées dans les exercices de mise en situation.

MODULE I : LES DROITS HUMAINS

Unité 1 : Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

Mise en situation :

Demander aux apprenants de répondre aux questions suivantes et surtout de justifier la réponse qu'ils donnent:

- *Un parent a-t-il le droit d'obliger sa fille à épouser un garçon de son choix ? (choix du parent)*
- *Une fille burundaise peut-elle épouser un belge sans l'autorisation des parents ?*
- *Entre l'homme et la femme, qui est supérieur à l'autre ?*
- *La femme est-elle obligée de prier dans la même Eglise que son mari ?*
- *Quand on attrape un voleur, est-il permis de le frapper sérieusement pour le dissuader de recommencer ?*
- *Un ressortissant de la province Kayanza a-t-il le droit d'acheter une propriété à Ruyigi ?*

Exploitation

A partir des réponses données et les corrections éventuelles apportées, l'enseignant attire l'attention des apprenants sur le fait qu'il existe des droits humains qui doivent être respectés par tous. Ces droits figurent dans la Charte des Nations Unies que tous les pays membres de l'ONU, y compris le Burundi se sont engagés à respecter et à faire respecter.

A. Les droits fondamentaux: Tout être humain a droit à:

La liberté : le droit de choisir un conjoint, une religion, un lieu où s'établir...

L'égalité : les hommes sont égaux en droits et en dignité. Personne ne doit subir de discrimination (accès aux postes, à la propriété à cause de son ethnie, sa religion, son origine géographique...

La vie : la vie est sacrée. Il est interdit de tuer son prochain ou de le torturer...

La sécurité : Tout homme a le droit de vivre en paix, de jouir de ses biens sans crainte d'usurpation...

La protection de la loi : La loi doit protéger ou sanctionner tous les citoyens sans discrimination.

B. Les interdictions: Aucun être humain ne doit être soumis à:

L'esclavage et la servitude : Personne n'a le droit de faire travailler quelqu'un de force

La torture et les traitements cruels : Personne n'a le droit de vous maltraiter, de vous torturer, sous quelque prétexte que ce soit

La détention arbitraire : personne n'a le droit de vous arrêter et de vous emprisonner sans raison. Les fonctionnaires autorisés à emprisonner doivent respecter les procédures légales.

C. Les droits du travailleur: Le travailleur a droit à:

Un travail : Tout être humain capable a le droit de travailler et de jouir du fruit de son travail

Un salaire décent (juste et équitable) : Si on fait travailler quelqu'un, on doit lui donner un salaire juste et équitable

Une représentation syndicale : L'organisation des travailleurs en syndicats est un droit reconnu par la Charte. Les Etats n'ont pas le droit d'interdire la création de syndicats

Aux congés payés : refuser un congé à un travailleur est illégal. Au Burundi, les jours obligatoires de congés sont indiqués dans les Statuts des différents personnels et dans le Code du Travail.

D. Les droits généraux: Tout être humain a droit :

A une alimentation : Toute personne qui a faim doit être secourue, par les individus, les Etats, les Organisations Internationales...

A un habillement

Au logement : avoir un toit est un minimum pour le respect de la dignité et de l'intimité de l'être humain

Aux soins médicaux : peu importe celui qui paye les soins, les indigents ont le droit d'être soignés

A l'éducation : L'article 28 de la Convention Relative aux Droits de l'Enfant, que le Burundi a ratifié en 1989, indique que les États doivent rendre obligatoire et gratuit l'Enseignement de Base

E. Les droits du citoyen: Dans un pays, tout citoyen a droit à:

Une vie privée : Les agents de l'Etat n'ont pas le droit de vous surveiller partout, d'écouter ton téléphone, ouvrir tes lettres, sauf dans le cadre d'une action légale autorisée par la loi. Par exemple : la recherche de criminels...

L'honneur : (Agateka). Personne n'a le droit de ternir votre honneur en vous obligeant à des comportements déshonorants, en vous diffamant. Si quelqu'un le fait, vous avez le droit de l'assigner au tribunal

La libre circulation : Personne n'a le droit de vous empêcher d'aller où vous voulez. Bien entendu, les Etats ont le droit de restreindre la circulation des citoyens si la sécurité est perturbée

Une libre résidence : Cf. supra

La sortie du territoire : Cf. Libre circulation

F. Les droits politiques:

La volonté du peuple et le droit de vote : Les peuples, y compris le peuple burundais, ont le droit d'exprimer leur volonté et leur choix à travers des consultations électorales, (choix des dirigeants, les référendum...

L'accès aux fonctions publiques : Aucun citoyen ne doit faire l'objet de discrimination dans l'accès aux fonctions de l'Etat, sous quelque prétexte que se soit. Ce problème

Le recours au tribunal : le droit de recourir aux tribunaux si on est lésé. Dans certains pays comme le Burundi, la jouissance de ce droit peut être bloqué par la pauvreté ou la corruption.

La liberté d'association :

G. Les droits de la famille:

Le mariage : Fonder un foyer est un droit fondamental de l'être humain. Personne ne peut en être empêché. De plus, chacun a le droit de fonder un foyer avec un homme ou une femme de son choix. Personne n'a le droit de faire un choix à sa place.

L'égalité des sexes : Les hommes et les femmes sont égaux en droits et devant la loi. Personne ne doit subir une discrimination de quelque nature que ce soit parce qu'elle une femme ou un homme

La protection de l'Etat : L'Etat a l'obligation de protéger ses citoyens contre les injustices, les catastrophes, les violences...C'est à cela que

doivent s'atteler les services comme la police, les fonctionnaires de la justice, de l'administration...

La maternité : La procréation est aussi un droit fondamental. Aussi, la femme enceinte doit bénéficier de la part du mari et des services médicaux de tous les soins liés à la grossesse (alimentation, vaccinations, accouchement dans les conditions sanitaires acceptables...)

La protection de l'enfant : L'enfant, en raison de sa fragilité, doit être protégé contre les maladies (vaccination...), doit être éduqué conformément aux valeurs humaines positives, scolarisé...

H. Les droits de l'individu:

La liberté de pensée : Vous avez le droit d'avoir des idées et des raisonnements personnels. Vous n'êtes pas obligé d'avoir les mêmes idées que votre chef...Cependant, en cas de divergence avec votre interlocuteur, ceci ne doit pas faire l'objet d'un conflit ou provoquer la mésestimation.

La liberté de religion : Vous avez le droit de choisir votre religion. Ne dénigrez pas ceux qui ne sont pas dans la même religion que vous.

La liberté d'expression : Vous avez le droit de d'exprimer vos idées, mais en respectant les autres. Ne pas les injurier ou dire des mensonges. Si vous le faites, vous allez provoquer des conflits.

Le droit de propriété : Vous avez le droit d'avoir des biens personnels : une propriété foncière, une maison... Si l'Etat décide de vous exproprier, il doit vous indemniser à un juste prix

La présomption d'innocence : Tant qu'un juge ne vous a pas encore déclaré coupable pour un délit sur base de preuves objectives, vous êtes supposé innocent.

Unité 2 : Les droits spécifiques de la femme :

Mise en situation :

1. Demander aux participants d'identifier les adages relatifs aux femmes et aux rapports hommes/femmes : quelles idées sont véhiculées par ces adages :

Impfizi ntiyimirwa : On empêche pas au taureau de fréquenter la femelle qu'il veut !

Umuhushatunga ahusha umugore : choisir une mauvaise femme, c'est passer à côté de la richesse !

Abakecuru muhendwa mubona : Les vieilles femmes sont faciles à tromper !

Inkokokazi ntibika isake iriho : La poule ne crie pas cocorico quand le coq est là.

Urugo ruvugamwo umugore rumera ivyatsi : Dans un ménage sans homme, il y pousse de mauvaises herbes !

Urugo rutagira umugabo ntakitarukengera : Un ménage sans mari est dénigré par tout le monde !

Abagabo barubaka abagore bakinjira : Les hommes construisent et les femmes entrent !

2. Demander aux apprenants comment dans les ménages, les tâches sont réparties entre l'homme et la femme. Qui est propriétaire de la propriété et de la maison entre l'homme et la femme ?

Exploitation :

A partir des significations données aux adages, et les constats faits dans le partage des tâches au sein des ménages, amener les apprenants à constater que les femmes subissent encore des situations d'injustice et de discrimination.

Dans beaucoup de ménages, les femmes travaillent de loin plus que les maris : s'occuper des enfants, les travaux des champs, la préparation des repas...mais c'est surtout les hommes qui jouissent du fruit du travail : c'est eux qui gèrent les propriétés, l'argent, les produits vivriers...Pour les enfants, entre les garçons et les filles, qui travaillent

plus que les autres ? Qui héritent en priorité des biens des parents ?...Est-ce juste ? Est-ce équitable ?

Indiquer aux apprenants qu'il existe des Conventions Internationales et des Lois internes qui proclament l'égalité entre les genres :

La Constitution du Burundi : Les Articles 13 et 22 exige la protection de tous les burundais contre toute forme de discrimination

Le Code des Personnes et de la Famille oblige les époux, l'homme et la femme, à la solidarité et à la coresponsabilité dans la gestion du ménage et à l'éducation des enfants

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme : Article 1 :
« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits »

La Convention Contre Toute Forme de Discrimination Envers la Femme : les articles 5 et 10 demande aux Etats signataires de *« prendre des mesures pour éliminer les préjugés et les pratiques coutumières fondés sur l'infériorité ou la supériorité d'un sexe sur l'autre... »*

Conclusion :

Unité 3 : Les droits spécifiques de l'enfant

Mise en situation :

David et Diane sont frère et sœur et sont âgés respectivement de 6 et 8 ans. Leur papa et leur maman sont morts de Sida. Ils ont été récupérés par leur oncle paternel, qui est juge au tribunal de résidence. Les parents de David et Diane avaient une grande propriété de 15 ha et deux maisons d'une valeur de 30 millions de Fbu. Quelque temps après la mort des parents, l'oncle a commencé à vendre la propriété par morceaux, et a aussi vendu une des maisons. Comme l'oncle est un grand buveur de bière, il a dépensé tout l'argent dans les bistrots. Lorsque les voisins lui reproche de dilapider les biens des enfants, il réplique sèchement qu'il faut qu'il ait de l'argent pour les nourrir ! David et Diane n'ont pas le temps de souffler. Ils font tous les travaux que les enfants de l'oncle ne veulent pas faire, ce qui fait qu'ils sont souvent absents à l'école.

En 2004, on dénombrait près de :

-
-
- **650 000 orphelins**
- **La grande majorité : des orphelins du SIDA**
- **19% des orphelins n'avaient aucun parent**
- **40% étaient des orphelins de père**
- **43% de ces orphelins étaient scolarisés**
- **5 000 enfants de la rue**
- **59% d'enfants parmi les rapatriés**
- **1% des ménages tenus par des enfants de moins de 15 ans**

Exploitation :

A partir de cette histoire racontée aux apprenants, l'enseignant aide les apprenants à repérer les droits de ces enfants que l'oncle viole.

1. **La Constitution du Burundi** en ses articles 31 et 34...protège l'enfant contre les abus et...***l'enrôlement des enfants de moins de 16 ans dans l'armée.*** Rappeler que pendant la crise que le

pays a vécu à partir de 1993, beaucoup d'enfants (près de 15 000 étaient enrôlés dans l'armée nationale et dans les rébellions. Beaucoup de ces enfants ont été déjà démobilisé. Enrôler un enfant dans la guerre est un crime. Non seulement on lui apprend à tuer, à piller..., mais aussi, et surtout, on lui vole sa jeunesse. On lui prend le temps qu'il aurait du passer à l'école...

2. **Le Code des Personnes et de la Famille** : L'article 312 oblige le tuteur d'un enfant mineur à administrer ses biens dans son intérêt. Dans l'histoire ci-dessus, les biens laissés par les parents de David et Diane leur appartiennent. L'oncle n'a pas le droit de les dilapider, sous peine de déchéance de sa position de tuteur, par le conseil de famille ou par le tribunal...
3. **La Convention Relative aux Droits de l'Enfant**, que le Burundi a ratifiée en 1989, précise en son article 28 que les enfants doivent être obligatoirement et obligatoirement scolarisé à l'école primaire. N.B. La gratuité de la scolarisation au primaire a été décrété par le Gouvernement en 2005. La même Convention oblige les Etats à protéger les enfants contre l'exploitation économique et contre le travail forcé ou susceptible de compromettre son éducation ou son développement physique (Article 32, 1)
4. **Le Code du Travail** interdit de faire travailler des enfants de moins de 16 ans. Pour les travaux domestiques normalement assumés par des enfants, ils ne doivent pas compromettre la santé de l'enfant ou l'empêcher de fréquenter l'école.
5. **Le Code pénal** prévoit une peine de 2 mois de prison (Article 358) toute personne qui délaisse un enfant ou un incapable. La peine est multipliée par deux si le coupable est un parent ou quelqu'un chargé légalement de la garde de l'enfant (le tuteur). La même peine est prévue aussi pour toute personne coupable de mauvais traitements, d'exemples pernicieux ou de défaut de soins à son enfant (Article 369)

Il est suggéré à l'enseignant d'attirer l'attention des apprenants sur d'autres comportements de violation des droits des enfants qu'on observe dans la vie courante ou qu'on entend dans les média :

- Les rapports sexuels avec des mineurs

- Le viol des mineurs
- Les enseignants ou les fonctionnaires qui font des rapports sexuels avec des élèves
- La vente des enfants
- Le refus de scolariser les enfants
- Laisser les enfants errer dans la rue ou se livrer à la mendicité...

Etc.

Conclusion

- ***Les enfants sont des êtres fragiles : ils n'ont ni force physique, ni force morale, ni la conscience de leurs droits***
- ***Ils sont donc incapables de lutter seuls contre les injustices qu'on leur fait subir***
- ***En tant qu'apôtre de la paix, n'accepte pas la violation des droits des enfants : les travaux trop durs, la torture, les abus sexuels, le refus de soins, le refus de scolarisation***
- ***Si tu es dans l'impossibilité d'agir seul, avise les Bashingantahe ou les autorités administratives et même la police s'il le faut...***

Unité 4 : Les devoirs :

Mise en situation :

Gaspard est comptable communal. C'est lui qui doit préparer les budgets, apprêter les listes pour le paiement des salaires, payer les fournisseurs de la Commune...Pour arrondir ses fins de mois, il gère deux boutiques : une au marché et une autre à la maison. Quand il n'a pas les fonds nécessaires pour alimenter ses boutiques, il utilise l'argent de la Commune. Evidemment, Gaspard est rarement au service, car occupé à contrôler ses boutiques. Même quand il se présente au travail, il y passe une ou deux heures et s'en va. Son service est désorganisé, les salaires arrivent toujours avec beaucoup de retard à cause de ses absences prolongées. Les agents de la Commune sont mécontents et ont même déjà été en grève. Il est pourtant payé toutes les fins de mois la totalité de son salaire.

Gaspard est aussi représentant d'un parti politique dans la commune. C'est un homme violent et intolérant, et qui considère que les gens qui ne sont pas dans son parti sont des vauriens. Il a essayé à plusieurs reprises de recruter Bucumi, un ami commerçant, pensant obtenir de lui de substantielles cotisations qu'il projette détourner à son profit. Bucumi a obstinément refusé d'adhérer à son parti. Fâché, Gaspard l'a menacé de faire brûler ses camions s'il n'adhère pas immédiatement. Bucumi a pris la menace au sérieux, car il sait que Gaspard est très violent, et bénéficie de protections en haut lieu. Il a accepté à contre cœur d'adhérer au parti et de cotiser, pour protéger ses biens.

Gaspard décidément, n'est pas un homme commode. A la maison ça ne va pas non plus. L'argent qu'il gagne ou qu'il détourne est dilapidé dans les bistrotts : bière, whisky, brochettes...madame et les enfants mangent à peine et portent des habits déchirés, deux de ses sept enfants élèves au secondaire ont été chassés pour non paiement du minerval...

Exploitation :

L'enseignant amène les apprenants, à partir des comportements de Gaspard, à identifier les devoirs qu'il ne remplit pas et qui sont susceptibles de générer des conflits sérieux avec sa famille et son entourage social et professionnel :

Sauvegarder La Paix et la Sécurité autour de toi : Eviter de provoquer des conflits en commettant des injustices (kurenganya abandi) ou par des comportements égoïstes. Les comportements de Gaspard montrent qu'il est égoïste, il ne pense pas aux besoins des autres...Ensuite, en raison des solidarités ethniques, claniques ou régionalistes, les agissements de Gaspard peuvent provoquer des conflits à grande échelle...

Se Respecter et Respecter les Autres: Ne pas considérer les autres comme des êtres inférieurs, considérer qu'ils ne valent rien parce qu'ils sont faibles, malades, analphabètes, militants dans d'autres partis ou religions...Ce sont des êtres humains comme toi.

Comprendre les autres : Savoir se mettre «à la place des autres», comprendre que celui qui commet une faute n'est pas un criminel «**définitif**». La tolérance est nécessaire parce que les divergences de points de vue ou de comportements sont normales. Tous les êtres humains ont **des qualités** et **des défauts**...Vous aussi.

Respecter le Bien Commun: Ne pas abîmer, détériorer, chercher à jouir seul du bien qui nous appartient tous, comme le fait Gaspard avec l'argent de la Commune.

Etre Solidaire et coopératif: Nous avons toujours besoin des autres. Ne pas hésiter à aider ceux qui sont en difficultés. Etre sensible à la souffrance des autres. Le comportement de Gaspard, un père de famille, à l'égard de sa femme et de ses enfants est inacceptable

Etre Honnête et dire la Vérité : jouer franc jeu, éviter de tricher, de recourir aux coups bas, et aux coups tordus. Si vous vous habituez à tricher, les autres finissent toujours par vous démasquer et n'ont plus confiance en vous.

Faire correctement et avec assiduité son Travail : C'est dangereux de s'habituer à jouir des efforts des autres sans travailler soi-même, à tricher, à corrompre...Gaspard est payé à la fin de chaque mois pour rendre des services à la commune et à ses habitants, mais il ne le fait pas...il triche et il vole...

Respecter des Règles et des Conventions: C'est bien de réclamer le respect de vos droits. Mais vous devez vous aussi respecter ceux des autres en respectant les lois et les règlements, qui sont conçus pour organiser la vie en commun et éviter des conflits, éviter que s'installe la loi de la jungle où le plus fort ou le plus puissant viole impunément les droits des plus faibles. Ex.: le code de la route. Que se passe-t-il quand il n'est pas respecté?

Assumer les conflits et les régler pacifiquement. Eviter le recours à la violence et à la menace, comme l'a fait Gaspard à l'égard de Bucumi. La violence appelle la violence. Le conflit est normal, nous avons souvent des intérêts divergents qui entrent en conflit. Il faut assumer le conflit et le régler par le dialogue.

Conclusion

- ***Ne prends pas l'habitude de réclamer ses droits sans respecter ceux des autres.***
- ***Il faut donc te comporter conformément aux valeurs humaines: ce sont des règles de vie qui nous permettent de vivre en paix avec les autres (Kubana neza n'abandi)***
- ***Aussi, dès que tu constates que deux de tes amis ou voisins entrent en conflit, ne prend pas parti. Demande-leur de les écouter et aide-les à trouver une solution.***
- ***En tant qu'apôtre de la paix, donne l'exemple en respectant les droits des autres et en t'acquittant de tes devoirs***

MODULE II : LE CONFLIT

Unité 1 : Qu'est-ce qu'un Conflit ?

Mise en situation :

Un rapatrié ayant une famille de 6 enfants rentre d'un pays africain où il s'était réfugié il y a 25 ans. Entre temps son frère, qui était resté dans la grande propriété et la maison familiale, a tout vendu et est descendu à Bujumbura où il vit depuis...Le nouvel occupant s'est bien installé et a des plantations de palmiers qui lui rapportent beaucoup d'argent. Le nouvel arrivant n'a pas toléré la présence de ce nouveau propriétaire sur ses terres et a soudoyé des bandits qui sont allés piller, saccager la maison et menacer le propriétaire de l'assassiner s'il ne quittait pas les lieux dans trois jours...Comme le nouvel acquéreur n'était pas de la même ethnie que le rapatrié, le conflit a pris une tournure dramatique. Le nouvel acquéreur a été effectivement assassiné et la colline s'est embrasée, les hutu et les tutsi se sont rentrés dedans et l'explosion de violence a fait 20 morts.

Vous organisez un match de football entre des jeunes de deux collines voisines. A un moment donné, un joueur d'une des équipes marque un but avec la main, et l'arbitre n'a rien vu. Les joueurs de l'équipe victime de la fraude protestent, menacent d'abandonner le match et de quitter le terrain. Vous devez mettre fin au conflit. Comment allez-vous vous y prendre ?

Exploitation :

Partir de cette histoire pour décortiquer ce qu'est un conflit : les conflits entre les êtres humains sont naturels. Comme les êtres humains, même des parents proches, ont des intérêts et des besoins différents, souvent ces intérêts entrent en contradiction. Il est parfaitement normal que le rapatrié veuille recouvrer ses biens, mais il est aussi parfaitement normal que le nouveau propriétaire veuille jouir d'une propriété qu'il a régulièrement achetée avec son argent. Cette propriété est donc devenu un objet de conflit entre les deux. Dans le match de football, la victoire est un enjeu psychologique et social important, elle rehausse le prestige

de l'équipe gagnante...C'est pourquoi perdre un match sur une tricherie fait très mal.

Il est donc inutile de chercher à éviter le conflit, puisqu'il fait parti des rapports humains normaux. Lorsqu'un conflit apparaît, il faut l'affronter et le résoudre. Le rapatrié a mal agi en recourant à la violence, car ce conflit peut trouver une solution dans l'intérêt des deux protagonistes.

L'origine, les types de conflits

La nécessité de tout homme de satisfaire ses besoins

- **Besoins matériels**, partagés avec les animaux: rester en bonne santé, se loger, s'alimenter : On comprend que sans la propriété, il serait difficile pour le rapatrié et pour le nouveau propriétaire de loger et de nourrir leurs familles. **La procréation** : il y a des risques que les hommes soient en conflit permanent pour l'accès à l'homme ou à la femme avec qui procréer. Des pratiques comme la Dot, le Mariage servent à affecter les partenaires les uns aux autres. On essaye ainsi d'éviter des compétitions conflictuelles...
La satisfaction de ces besoins matériels est indispensable à la survie de l'individu.
- **Besoins immatériels**, propres aux êtres humains: les droits, l'identité, la sécurité, les appartenances (aux religions, aux partis politiques...), la position sociale (dominance) : Il peut arriver que des personnes en conflit pour un petit problème de limite de propriété aillent jusqu'aux niveaux de juridiction les plus élevés, parce que tout simplement, perdre le procès signifie «être vaincu» par l'autre...
- **Nous entrons en conflit avec les personnes ou groupes perçus comme des obstacles à la satisfaction de nos besoins**, Les conflits sont donc la conséquence d'une **compétition dans la satisfaction de nos besoins**. Tout obstacle sur la voie de la satisfaction de ces besoins provoque la frustration et/ ou le conflit.
- La réaction naturelle de l'être vivant face à cet obstacle est de le **contourner, l'écarter ou l'éliminer**, d'où souvent des réactions d'agression et de violences contre cet obstacle.

- Le conflit entre 2 individus ou groupes peut être **latent** ou **manifeste**. Ceci signifie que tous les conflits n'éclatent pas au grand jour. Quand on subit une agression ou une injustice, notre réaction peut être immédiate : protestation verbale, invective, gifle ou coup de poing...Il nous arrive aussi d'encaisser l'agression...et d'élaborer des plans de revanche ou de vengeance...pour plus tard.

Les effets négatifs des conflits

- La tension à caractère émotive qui peut exploser dans des actes de **violences libératrices**.
- Le stockage de la tension sous forme de **haine** et de **rancune**
- **L'élargissement du cercle de haine** et de rancune au niveau des groupes par l'apparition et le développement de stéréotypes négatifs (l'ennemi de mon ami est mon ennemi)
- **Conséquence: aggravation du conflit**, persistance de tensions entre les protagonistes, destruction de la Relation

Les effets positifs des conflits

- Les conflits sont **Naturels** (il n'y a pas de communauté sans conflit, (*ntazibana zidakubitana amahembe ; ahari abantu hama urunturuntu*),
- Les conflits sont **Nécessaires** (les conflits constituent une opportunité pour améliorer nos relations s'il est bien géré : *qui aime bien châtie bien...*)
- Les conflits sont **Neutres** (il n'y a pas de zones qui n'hébergent pas les conflits, encore moins une catégorie de la population épargnée des conflits)

Unité 2 : La résolution pacifique des conflits

Mise en situation :

Pascal a «par erreur», construit une maison dans une parcelle qui appartient à David. Naturellement, David proteste, va se plaindre au tribunal de résidence. Mais les juges prennent trop de temps à trancher l'affaire et David s'énerve. Il s'est déjà battu à plusieurs reprises avec Pascal, et le conflit s'est même étendu aux deux familles.

Diviser les apprenants en groupes de 4 membres au maximum, et leur demander de faire des propositions aux deux protagonistes pour mettre fin au conflit. Débattre sur les suggestions avancées, leurs avantages et leurs inconvénients respectifs...

Exploitation :

Régler un conflit, c'est d'abord en **comprendre les causes** immédiates, les causes lointaines, les protagonistes et leurs soutiens, les revendications et proposer des voies de solution après l'avoir bien compris. Pascal savait-il que la parcelle n'était pas vacante ou il le savait ? S'il le savait, c'est que c'est un tricheur, il mérite une sanction. S'il ne le savait pas, il faut essayer de sauvegarder ses intérêts aussi. Quels étaient les rapports de Pascal et David avant le conflit ? Quelles sont les revendications précises de David et de Pascal ? Existe-t-il une loi qui régleme ce genre de situation ?

- Il existe dans toutes les sociétés des **mécanismes légaux** pour prévenir et résoudre les conflits : les lois, les codes (codes des personnes et de la famille, le Code Foncier...), les pratiques coutumières...
- Il existe aussi dans toutes les sociétés **des personnes chargées particulièrement d'intervenir en cas de conflit** : la police, la justice, les Bashingantahe
- Pour éviter l'explosion de conflits qui aboutissent aux violences, le mécanisme utilisé en permanence, au quotidien, c'est **la négociation**. (Cf. Module Les protagonistes décident de commun accord de régler leur différent. Ils peuvent le faire tout

seuls, ou se faire aider par un médiateur. Les joueurs cités en exemple ci dessus peuvent mettre fin à leur conflit avec l'aide du médiateur qui peut être vous ou quelqu'un d'autre. Par exemple, le recours à des témoins indépendants qui assistent au match peut aider à confondre le tricheur et d'annuler le but...

Unité 3 : La négociation

Mise en situation :

1. *Partir du conflit de David et Pascal.*
2. *Jacques a une fille âgée de 18 ans qui s'appelle Cécile. Elle étudie au secondaire. Pendant les vacances, elle ne passe que très peu de temps à la maison : elle est chaque fois en réunion, en visite chez ses amis, dans les fêtes...Sa mère n'est pas du tout contente et elle se chamaille très souvent avec sa fille, et le Papa est obligé d'intervenir pour les empêcher d'en venir aux mains...*

Exploitation :

David et Pascal, ou Cécile et sa mère sont d'accord de négocier et de trouver une solution qui les arrange tous les deux, comment doivent-ils s'y prendre ?

- **Bien identifier le problème posé :** Quel est l'objet du conflit ? Quelle valeur représente cet objet pour l'un et l'autre ? Quelle est la valeur des sorties pour Cécile ? Qu'est-ce qui énerve sa mère ? le fait qu'elle ne l'aide pas dans les travaux ménagers ou la peur qu'elle n'ait «un accident» : une grossesse par exemple ?
- **Bien identifier leurs intérêts respectifs** Quel est l'objectif, la priorité de l'un et de l'autre ? Sur quoi David ou Pascal, Cécile et sa mère ne peuvent pas céder, quoi qu'il arrive. Les deux tiennent-ils à sauvegarder leur relation (d'amitié, de bon voisinage, de parenté ?)
- **Se référer à des critères communs.** Pour que la négociation soit facile, David et Pascal doivent se référer aux mêmes pratiques coutumières, aux mêmes lois. Si chacun a ses propres références, la négociation n'est pas possible.

- **Les solutions de rechange.** Quand on va dans une négociation, en connaissant les intérêts de l'un et de l'autre, prévoir toujours une ou des solutions de rechange, en cas d'impasse. Pascal et David, Cécile et sa mère doivent accepter des solutions de rechange. Si David ne veut pas lâcher sa parcelle, et si Pascal tient à tout prix à sa maison, il n'y a pas d'issue au conflit. C'est la même chose avec Cécile et sa mère.

NB : *La négociation peut être menée par David et Pascal, Cécile et sa mère seuls. Mais il y a risque qu'ils ne s'entendent pas pour diverses raisons. Pour éviter le blocage, ils peuvent s'entendre pour choisir **un médiateur (umuhuza)**, en qui ils ont confiance tous les deux. Celui-ci doit les écouter, comprendre leurs problèmes et les pièges qu'ils se tendent, et leur suggérer des compromis. Il ne doit pas leur imposer ses points de vue ou ses solutions.*

Les résultats d'une négociation

- **L'échec:** La négociation entre David et Pascal peut échouer. Dans ce cas, ni David, ni Pascal, aucun des deux ne réussit à satisfaire ses intérêts: le conflit persiste et peut s'aggraver.

Faites attention aux obstacles d'une négociation efficace :

- **L'absence de confiance** entre les négociateurs. Chacun pense que l'autre triche, ou lui veut du mal, ou veut le dépouiller... Pour réussir à réconcilier des amis en conflit, vérifie d'abord s'il reste entre eux un minimum de confiance (Kwizigiranira)
- **Les conflits de position :** accepter les points de vue de l'autre signifie «être vaincu», yoba angaye...). La mère de Cécile peut considérer qu'elle a la devoir «d'éduquer sa fille», avec ou sans son consentement, en oubliant qu'elle a 18 ans, et qu'elle n'accepte plus d'être traité comme une enfant.
- **Les objectifs cachés** à l'interlocuteur. Un des négociateurs peut avoir un objectif inavouable. Par exemple, Pascal peut vouloir dépouiller David de sa parcelle. Dans ce cas, la négociation est bloquée... Le médiateur doit pouvoir découvrir cet objectif pour débloquer la situation...

- **Les distorsions de la perception** : *Moi seul ai raison, l'autre a forcément tort. Ce que je fais moi est légal, ce que fait l'autre est forcément une faute...*
- **Les préjugés et les stéréotypes**, qui sont à la base des distorsions de la perception : *Nous avons tendance à attribuer des caractéristiques à des personnes appartenant à des groupes autres que ceux auxquels nous appartenons : les gens de l'autre ethnie, de la province X, de l'Eglise Y sont comme ceci ou comme cela : ils sont méchants, malhonnêtes... Ici au Burundi, on entend souvent les gens décrire les Tutsi et les Hutu avec des caractères aussi méchants que faux :*

Si la classe est composée d'apprenants des deux ethnies, l'enseignant peut leur demander de citer les qualités et les défauts de leur ethnie, puis les qualités et les défauts de l'autre ethnie : ils vont découvrir des choses étonnantes !

- **Le compromis**: Chacun a satisfait une partie de ses intérêts, mais pas tout ce qu'il voulait. L'explosion du conflit est reportée, puisque le conflit n'est pas définitivement réglé.
- **L'accord mutuellement satisfaisant**: chacun a obtenu ce qu'il cherchait: fin du conflit, réconciliation. Dans le cas du conflit de David et Pascal, qu'est ce qui pourrait satisfaire entièrement l'un et l'autre ? Par exemple : Pascal accepte de payer à David une autre parcelle, peut-être mieux située que la première, et David accepte que Pascal garde la maison et la parcelle.

Unité 4 : Les mécanismes traditionnels de résolution des Conflits : L'institution des Bashingantahe.

Mise en situation :

Demander aux apprenants de relever des adages ou des pratiques qui montrent que traditionnellement, les Bashingantahe jouent un rôle capital dans la prévention et le règlement des conflits :

Les adages

Ahari abagabo ntiharwa ibara : là où il y a des bashingantahe, il n'y a pas de crise

Umugabo s'urucumu : Porter une lance ne veut pas dire qu'on est un mushingantahe

Agasozi k'intahanurwa kahiye abagabo babona : une montagne qui n'écoute pas les sages a brûlée en leur présence

Umwami agirwa n'abagabo : Un roi sans les bashingantahe n'en est pas un.

Comment font les Bashingantahe pour trancher un litige ?

1. Un des protagonistes lésé ou qui se croit victime va chez un Mushingantahe pour le prier de résoudre le litige
2. Le Mushingantahe avise ses collègues et ils donnent rendez-vous aux protagonistes
3. Les Bashingantahe écoutent d'abord «la victime», et ensuite «l'accusé»
4. Les Bashingantahe reproduisent les propos des deux et leur demandent de les confirmer. Ceci pour qu'ils comprennent très bien et de la même manière la nature et les causes du litige
5. Les Bashingantahe demandent aux protagonistes de se retirer. Ils analysent le litige et prennent une décision
6. Ils appellent les protagonistes et les informent de la décision

Exploitation :

Sur chaque colline au Burundi, il y a des personnes âgés, sages, respectés par tous, et qui parfois ont été investis Bashingantahe, et qui jouent un rôle très important de régulation des rapports entre les habitants de la

colline et même des non habitants. C'est eux qui sont réveillés la nuit quand éclate un conflit dans un ménage, entre des voisins, quand il y a un malade à secourir...

Ces Bashingantahe jouent donc le rôle de :

Médiateur/Conseiller dans son entourage (**gihanura mu muryango**). Le Mushingantahe jouit de la confiance de la part des habitants du voisinage. Toute personne en difficulté ou menacée peut recourir à lui.

Arbitre dans les litiges (guca imanza). Si un conflit n'est pas réglé par les protagonistes eux-mêmes ou par des conseils d'un Mushingantahe, il est porté devant la juridiction locale des Bashingantahe (**Intahe yo kumugina**).

Protecteur des faibles, et cela malgré les risques. Au temps des Bami, les Bashingantahe pouvaient sauver de simples citoyens des actes d'injustices commis par le Roi ou des Baganwa comme l'expropriation de terres ou de bétail...

Garant de contrats : A l'occasion de la demande en mariage, de don d'une vache ou d'achat de propriété, les gens recourent aux Bashingantahe pour servir de témoin. Un Mushingantahe comme témoin est une garanti d'honnêteté de la part des contractants.

Qui était reconnu comme Mushingantahe ?

Il fallait être **un homme** :

- adulte et responsable
- ayant le culte de la vérité,
- juste et équitable envers tous
- matériellement auto-suffisant
- intelligent et bon époux,
- prompt à secourir les autres sans attendre de récompense

Conclusion :

En tant qu'apôtre de la Paix, vous êtes amenés à :

- *Sensibiliser les rapatriés, les déplacés et les communautés d'accueil à cohabiter pacifiquement et à s'entraider;*
- *Témoigner et aider à trouver des solutions aux litiges qui surviennent dans la communauté ;*
- *Encadrer des jeunes dans plusieurs activités comme le sport, les fêtes...*

Vous devez donc témoigner de qualités d'un Mushingantahe :

- *Etre juste et écouter tout le monde et pas seulement tes amis dans l'Eglise, dans le parti ou dans l'ethnie*
- *C'est à cette condition que les gens auront confiance en toi et te considéreront comme un véritable apôtre de la paix*
- *Intervient rapidement quand un conflit éclate dans ton entourage, aide les personnes en conflit à trouver une solution. Surtout, ne prends pas parti. Reste neutre à l'égard des deux*
- *En contact avec des jeunes, il faut leur répéter souvent que le respect des règles et de la parole donnée est le garant de la cohabitation pacifique. La tricherie, la fraude, le mensonge sont les principaux générateurs de conflits*

Mais aussi :

- *Accepte celui qui te parle tel qu'il est. Ne commences pas à le juger, à le cataloguer*
- *Fait l'effort de te mettre à la place des autres. Ils souffrent comme toi des injustices...*
- *Ne trahit pas ceux qui recourent à toi en racontant les problèmes qu'ils t'ont confiés à tout le monde*

Unité 2 : Les mécanismes judiciaires :

Mise en situation :

Exploitation :

Conclusion

Résolution des conflits en référence à des lois et règlements écrits : les décisions des juges sont exécutoires

MODULE III : LES CONSÉQUENCES DES CONFLITS ARMÉS

Unité 1 : Les actes de violences et les destructions

Mise en situation :

1. *Diviser les apprenants en groupe et leur demander de réfléchir sur les causes des guerres à caractère ethnique au Burundi.*

- *L'égoïsme : Se servir d'abord, difficultés à penser aux autres, appropriation des biens communs : l'argent et autres moyens de l'Etat...*
- *Les injustices : les discriminations, liées aux distributions partisans des avantages qu'offre l'Etat : les postes intéressants, les terres, les avantages économiques : marchés...*
- *Les jalousies : l'envie de faire disparaître son voisin pour récupérer ses biens*
- *Les rancunes, la volonté de vengeance, de revanche, provoquées par l'impunité des crimes passés...*
- *Le refus d'écouter et de comprendre les autres*
- *La soif du pouvoir qui est à la base de discours tribalistes*
- *Etc...*

2. *Interroger ensuite les apprenants sur les conséquences de ces guerres*

Partir des événements sanglants qui se sont déroulés dans notre pays en 1972, 1988, 1993, la guerre qui a sévi entre 1994 et 2003. Quels malheurs ces événements ont provoqué dans le pays : beaucoup de morts, surtout beaucoup de morts innocents, des gens ordinaires des collines, massacrés en raison de leur ethnie, ou soupçonnés de soutenir l'ennemi (les rebelles ou l'armée). Beaucoup de destructions :

Exemple de la crise de violence de 1993 :

Près de 100 000 morts

Près de 600 000 réfugiés

Près de 800 000 déplacés intérieurs

Habitations : près de 50 000 entièrement ou partiellement détruites

*Ecoles : près de 450 entièrement ou partiellement détruites
Centres de santé : 42 entièrement ou partiellement détruits...*

Le pays a reculé en matière de développement, les populations sont devenues plus pauvres, des rancoeurs et le désir de vengeance, de revanche se sont développés : Bref, la guerre est la pire chose qui puisse arriver à un pays.

Exploitation :

A partir des réponses des apprenants aux deux questions, faire constater aux apprenants les éléments clé suivants :

1. Les conflits entre les êtres humains sont normaux, parce que nous avons des intérêts souvent différents, voire contradictoires.
2. Les comportements évoqués comme causes : égoïsme, jalousie, vengeance...sont normaux chez les êtres humains.
3. C'est l'absence de dialogue, le refus d'écouter et de comprendre l'autre qui provoque les frustrations et conduit à la violence
4. Un conflit entre deux individus ou entre deux familles peut dégénérer et devenir un conflit de plus grande ampleur, voire en une guerre civile ou une guerre entre des Etats
5. Au Burundi, le conflit dit «ethnique» entre les Hutu et les Tutsi s'est aggravé et provoqué des massacres à cause du phénomène de **globalisation**. Cf. les préjugés et les stéréotypes développés plus haut
6. Tout doit être fait pour éviter la guerre. Elle fait souffrir tout le monde : ceux qui la provoquent, ceux contre qui elle est conduite, et surtout des innocents qui n'ont strictement rien à voir avec l'objet du conflit...

Conclusion

En tant qu'apôtre de la paix :

- ***Aide dans ton entourage à repérer les conflits réels ou potentiels et à y trouver des solutions avant qu'ils ne dégénèrent en violences***
- ***Saisis toutes les occasions qui se présentent à toi pour parler aux jeunes et attirer leur attention sur le danger des stéréotypes, des préjugés et des rumeurs***

- ***Fait attention et essaye de repérer chez eux des comportements qui peuvent provoquer des conflits avec leurs camarades et montrez les***
- ***Tu dois être un obstacle aux provocateurs de guerre, par tes paroles et tes actes.***

Méfie-toi des préjugés et des stéréotypes

Nous avons des caractéristiques que nous attribuons à d'autres personnes ou groupes de personnes différents de nous, nous les aimons ou nous les haïssons en fonction de ces perceptions : Exemples. Les bamoso sont des barozi....les banyamwaro sont des voleurs de vaches....les hutu sont ...ou les tutsi sont....

Méfie- toi des rumeurs

Ibihuha n'urukurukuru, peuvent alimenter la haine et la violence contre les autres....Les rumeurs éclatent dans des groupes sociaux en crise, en situation de conflit réelle ou potentiel.

Pour faire comprendre aux apprenants ce qu'est une rumeur, raconter l'histoire suivante à un des apprenants en secret:

«Hier soir, la radio a annoncé l'assassinat de tous les membres d'une famille sur la colline Mubuga par une bande de 5 hommes armés de fusils. Les enquêtes n'ont pas encore permis de connaître les auteurs de ce forfait, mais on pense que ce sont des démobilisés».

Demander ensuite à cet apprenant de la raconter à un de ses collègues (sans que les autres les entendent). Continuer l'exercice jusqu'à 10 apprenants : Demander au 10^{ème} apprenant qui a pris connaissance de la nouvelle de raconter à la classe ce que le 9^{ème} vient de lui rapporter. Le formateur livre ensuite à la classe la version originale racontée au premier.

Que constate-t-on ? La version originale a été complètement transformée et ne ressemble pas à la version du 10^{ème} apprenant !

Unité 2 : Les déplacements des populations

Mise en situation :

Demander aux apprenants de réfléchir sur la situation sociale et économique des rapatriés et des déplacés. S'il existe un camp des rapatriés ou de déplacés à proximité, organiser une visite d'un site :

Quels sont les événements qui les ont fait fuir ? Que sont devenus leurs biens : terres, maisons, bétail ? Comment est leur habitat dans les sites ? Disposent-ils de terres cultivables ? De quoi vivent-ils : de leurs récoltes ? Des aides du PAM ou du HCR ? Quelle est la situation des enfants ? Vont-ils à l'école ? Si non quelles sont les raisons ?

Exploitation :

Actuellement en 2007, près de 200 000 burundais vivent encore à l'étranger comme réfugiés, surtout en Tanzanie. Ils étaient 440 000 en 2004. Le pays comptait aussi autant de personnes dans les sites des déplacés : 283 000 en 2004, dont 17% n'avaient pas accès à leurs terres. Toutes ces populations vivent dans des conditions très difficiles : promiscuité, pauvreté, dépendance alimentaire... Ils peuvent éprouver aussi des sentiments de frustration, de déception, des rancœurs en raison de leurs terres occupées par d'autres, leurs biens détruits ou pillés... des idées de vengeance...

Les conflits posés par le retour des populations chez eux :

- **Souvent, leurs terres ne sont plus libres :**

Elles sont occupées par d'autres : des parents, des propriétaires qui les ont achetées aux parents, ou qui les ont obtenues des autorités, ou qui les ont occupées illégalement... **Au retour, les rapatriés ou les déplacés cherchent à récupérer leurs propriétés et entrent en conflit avec les occupants.** Les conflits de terres sont les plus fréquents pour la simple raison que la grande majorité de ces rapatriés et déplacés sont des agriculteurs, et ne peuvent vivre sans terre, puisque c'est la seule source satisfaisante des deux besoins fondamentaux de l'être humain : avoir un toit et se nourrir.

- **Les biens ont été détruits ou pillés**

Leurs logements, leurs bétails leur argent et autres biens ont été détruits ou pillés au moment où les crises de violences ont éclaté, ou alors pendant leur exil par des malfaiteurs qui profitent de leur absence.

- **Ils ont subi des violences physiques et morales**

Les violences sexuelles (les viols par des combattants, les tortures, les pillages... Des enfants ont été entraînés dans la guerre, ils ont abandonné l'école à cause de l'indigence des parents, de l'éloignement des écoles, de la peur d'être assassinés...

Que fait le Gouvernement pour les aider à se réinsérer et recouvrer leurs biens ?

Le 4 Mai 2006, le Président de la République a promulgué un Décret portant sur les missions, l'organisation et le fonctionnement de la **Commission Terres et Autres Biens**, chargée justement à résoudre les problèmes et les conflits liés au retour des réfugiés et des déplacés chez eux. Cette Commission a un mandat de 36 mois, renouvelable après évaluation et décision du Gouvernement. Elle est composée de 23 membres, et a pour missions de :

- *Faire l'inventaire des terres de l'Etat et récupérer celles irrégulièrement attribuées*
- *Ecouter et trancher les litiges leur soumis par les sinistrés en vue de recouvrer leur patrimoine*
- *Attribuer de nouvelles terres aux sinistrés qui n'en ont pas en concertation avec l'autorité compétente*
- *Régler les litiges non réglés ou relatifs aux décisions prises par les Commissions antérieures*
- *Etudier les modalités de compensation pour les sinistrés qui n'ont pas pu recouvrer leurs terres ou leurs biens*

N.B. : Chaque Province du pays dispose d'une antenne de cette Commission. Actuellement, ces antennes sont fonctionnelles.

Que peux-tu faire pour les aider ?

- ***Il existe dans ton voisinage des personnes rapatriées ou des déplacés qui cherchent à récupérer leurs propriétés***
- ***Il peut arriver que des gens de la colline aient du mal à les accepter, parce qu'ils ont peur de devoir rendre ce qu'ils ont pris***
- ***Il faut être conscient que des violences peuvent éclater et il est indispensable de les prévenir***
- ***Il faut par conséquent informer les rapatriés, les déplacés et les autres concernés de l'existence de la Commission Terres et Autres Biens et de ses missions***
- ***Vous devez même les aider, en cas de besoin, à saisir la Commission, qui en cas de nécessité, fait des descentes sur le terrain pour bien comprendre la nature des litiges***
- ***Ne sois pas indifférent à la détresse du rapatrié ou du déplacé face à l'injustice***

MODULE IV : LA LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA

Mise en situation

Diane et Thierry étaient élèves en 1^{ère}, et étaient copains depuis longtemps. En plus, ils venaient de la même colline. Le garçon avait 20 ans, la fille 18. Ils n'étaient pas très brillants en classe, et ont passé l'Examen d'Etat sans trop d'espoir de le réussir. Ils s'étaient déjà préparés à redoubler l'année. Mais, heureuse surprise: à la proclamation, ils apprennent qu'ils ont tous les deux réussi. Ils se sont embrassés chaleureusement, félicités, ils étaient HEUREUX.

Le soir venu, ils ont décidé de s'offrir une fête. Ils ont bu chacun deux Amstel, chose qu'ils n'avaient pas l'habitude de faire. L'alcool aidant, ils ont eu une forte envie de faire des rapports sexuels, se sont isolés dans une chambre, et ce qui devait arriver arriva. Or, la fille avait souffert d'une anémie lorsqu'elle avait cinq ans. Le sang qu'on lui a transfusé était contaminé par le virus du SIDA, et ni la fille, ni les parents, personne ne le savait!

L'histoire peut aussi être présentée autrement: la fille attrape une grossesse, le garçon, trop jeune et pauvre, refuse d'assumer la paternité sous la pression de ses parents. La fille ne se fait pas inscrire à l'Université malgré son diplôme d'Etat. Elle sombre dans le désespoir, se met à boire, à se prostituer. Entre temps, les deux familles sont devenues des ennemis jurés et ne se parlent plus.

Exploitation

A partir l'histoire No 2, lancer la discussion avec les apprenants. Insister sur le fait que dans certaines circonstances (alcool, intimité, oisiveté...), **on peut se livrer à des rapports sexuels sans réfléchir**, et que pour éviter de tels rapports, il faut faire preuve **de vigilance et de volonté**. La fille et le garçon auraient dû s'abstenir de boire. Ils auraient pu ainsi être moins tentés, ou si cela arrivait, la lucidité les aurait aidé à résister.

Discuter des deux principales conséquences des rapports sexuels faits dans des circonstances décrites dans l'histoire.

Le SIDA: *n'importe qui peut te contaminer. Personne n'est à l'abri, même la fille ou le garçon «sage». C'est une maladie incurable qui te tue insidieusement. Il n'existe pas de médicament pour le guérir. L'enseignant peut ici profiter de cette leçon pour donner aux apprenants des informations utiles sur le SIDA. Comment on l'attrape, comment on se protège...*

Les grossesses: *Quelles sont les pensées qui vous viennent à l'esprit quand vous rencontrez une jeune fille de 16 ans enceinte? (c'est trop lourd pour elle. Pourra-t-elle porter la grossesse jusqu'au bout?...Elle est malheureuse, comment va-t-elle vivre avec un bébé...)*

Conclusion.: Identifier les leçons à tirer:

- ***Un rapport sexuel avec une personne de rencontre, même avec ton copain est toujours dangereux. Le SIDA ne se lit pas sur le front.***
- ***Une grossesse est dangereuse pour la santé d'une jeune fille. Elle peut entraîner la mort, surtout si elle fait des tentatives d'avortement.***
- ***Attraper une grossesse en étant jeune, élève de surcroît, hypothèque son avenir. Souvent, la fille abandonne ses études.***
- ***Un bébé, ça coûte cher, très cher en temps et en moyens financiers, même les parents mariés doivent se préparer sérieusement à l'accueillir.***
- ***Des rapports sexuels précoces sont dangereux aussi pour l'image, l'honneur de la jeune fille, et même du garçon. Livrer au premier passant ton intimité te fait perdre ta valeur (ishirasoni, imaraya...: des mots désagréables à entendre surtout si ils te sont destinés...).***

CONCLUSION GENERALE

Pour être un véritable apôtre de la paix, vivre et aider les autres à vivre en paix et en bonne entente :

- **Comportes-toi comme un être humain responsable, respectes-toi, respectes les autres, respectes les animaux et la nature autour de toi.**
- **Sois attentifs aux conflits qui naissent autour de toi. Aide les autres à les régler, si tu ne le peux pas, demandes à quelqu'un en qui tu as confiance de t'appuyer dans ta démarche.**
- **Ne sois pas indifférent si tu constates autour de toi des personnes qui sont victimes d'injustices ou de discrimination. Ai le courage de parler au coupable de ses erreurs et reconforte la victime.**
- **Ne sois pas égoïste, n'exige pas des autres les services que tu ne rends pas. Tu as des droits, mais aussi des devoirs.**
- **Ne profite jamais de ta liberté, de ton droit d'expression, pour provoquer du désordre autour de toi.**
- **Ne provoque pas des conflits inutilement. Si tu commets une faute envers quelqu'un, demande-lui pardon. Tu seras excusé.**
- **Ne prends pas ceux qui ne pensent pas comme toi pour des idiots. Respectes ceux qui militent dans d'autres partis que le tien, ceux qui pratiquent d'autres religions. C'est leur droit de faire leur choix.**
- **Sois juste dans tout ce que tu dis ou fais. Souviens-toi toujours que l'injustice provoque la haine et entretient les conflits.**

- **Respecte les objets et les espaces communs, ne les abîmes pas et ne les détournes pas pour ton usage personnel**
- **Sois toujours prêt à venir en aide à ceux qui en ont besoin, sans attendre de récompense immédiate. Ceux que tu auras aidés s'en souviendront!**
- **Tes amis, tes parents, auront confiance en toi si tu es sincère et honnête, si tu remets ce que tu empruntes, si tu ne leur racontes pas des mensonges**
- **Quand on te confie un travail à faire, fais-le immédiatement et complètement, ne triches pas en faisant semblant .**
- **Respectes les règles de jeu, les lois. Si tu triches, tu perdras la confiance des autres, tu vas provoquer des conflits. Tu seras un vaurien si tu t'habitues à tricher...**
- **Abstiens-toi des rapports sexuels. Ils sont dangereux en dehors du mariage: Attention au SIDA, aux grossesses, à la perte d'estime de la part de tes parents, de tes amis, de ton futur conjoint...**
- **Fais attention à la nature autour de toi, ne la détruits pas, ne la salis pas. C'est une réserve de nourriture pour toi, tes enfants et tes petits enfants.**

Sois un exemple pour les autres
--

BIBLIOGRAPHIE

- ARSTEIN H.: «*Que dire à votre enfant?*», Paris, Edition R.Lafont, 1982.
- B.N.E.C: «*Eduquer, mais comment? Pour une éducation intégrale de l'homme*», Bulletins des Ecoles sous convention, No5, 2004.
- CARITAS INTERNATIONAL: «*Edification de la paix: Un manuel de formation Caritas*», Vatican, Caritas Internationalis, 2002.
- CAVA, R.: «*Savoir traiter avec des gens impossibles*», Québec, Editions Quebecor, 1990
- GUTH P. «*Lettres à votre fils qui en a ras le bol*», Paris, Flammarion, 1976
- IDEA : «*La réconciliation après un conflit violent*», Stockholm, 2003.
- JORET P.: «*Branchés sur la vie*», Montpellier, 202
- MANIRAKIZA Z., NKURUNZIZA D.«*Séminaire diocésain sur la lutte contre le SIDA*», in Vivons en l'Eglise, Septembre-Décembre 1999, No 9-10
- MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE, F.U.P.D.:«*Projet Education à la Citoyenneté*», Bujumbura, Décembre 2004.
- NDAYISABA J. «*Programme d'Education aux Valeurs Humaines*», Etude commandée par le B.N.E.C., Bujumbura, Mai 2005
- NGAYIMPENDA E.: «*Evaluation de la Politique sectorielle de rapatriement, de réinsertion et de réhabilitation des sinistrés au Burundi*». Etude commandée par l'OAG, Bujumbura, Mai 2005
- NGWEMA A.A.: «*Principe de la morale et Psychologie, de 7 à 21 ans*», Yaoundé, Editions CESAM-CRERA,
- REPUBLIQUE DU BURUNDI : «*Programme national pour une culture de la paix au Burundi 2003-2007*», Bujumbura, Février 2003
- Loi No 1/18 du 4 Mai 2006 portant missions, composition, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale Terres et Autres Biens.
- Convention Relative aux Droits de l'Enfant, adoptée par L'Assemblée Générale des Nations Unies le 20 Novembre 1989.
- Convention Relative à la Lutte contre Toute Forme de Discrimination Envers la Femme

